

**Colloque international sur les finances publiques  
Organisé sous le thème « la nouvelle gouvernance des finances  
Publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? »**

**Discours d'ouverture de Monsieur le Ministre  
de l'économie et des finances**

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un réel plaisir et une grande joie de présider la séance d'ouverture des travaux du 4<sup>ème</sup> colloque international organisé par le Ministère de l'économie et des finances, en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP) et le Groupement Européen de Recherches en Finances Publiques (GERFIP), avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques (RFFP), sur le thème de « la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? ».

Je voudrais rappeler tout d'abord, que depuis sa première édition organisée en 2007, le colloque international sur les finances publiques est devenu un espace suivi et de partage d'expériences sur les grandes problématiques des systèmes financiers publics.

La présence significative d'éminents spécialistes et expert en témoigne.

Je voudrais à ce titre, exprimer mes vifs remerciements à tous les participants à cette grande manifestation pour avoir répondu nombreux, à notre invitation pour apporter leur contribution aux travaux de ce colloque.

Mes remerciements vont également aux présidents, aux intervenants et aux discutants des différentes tables rondes retenues dans le cadre du programme de ce colloque, qui ont accepté de contribuer à l'animation, à la modération et aux débats de cette manifestation.

Je voudrais aussi, remercier les organisateurs de ce colloque dont l'opportunité se justifie à plus d'un titre, notamment celui d'avoir pu réunir autant d'experts d'horizons différents pour débattre d'une thématique d'actualité celle des perspectives de la nouvelle gouvernance des finances publiques.

Mes remerciements vont également à nos partenaires de départ et de toujours l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques, le Groupement Européen de recherche en finances publiques et la Revue Française de finances publiques expertises.

La thématique de la nouvelle gouvernance des finances publiques retenue pour la 4<sup>ème</sup> édition de ce colloque intervient dans un contexte marqué par l'impact de la crise financière internationale sur les finances publiques et les efforts entrepris de par le monde pour en juguler les effets.

La crise financière internationale a en effet, introduit de profonds bouleversements dans l'approche des politiques en général et des politiques des finances publiques en particulier, avec une confirmation de par le monde, des tendances à la rationalisation des dépenses, d'optimisation accrue des prélèvements fiscaux et davantage de transparence dans la gestion et le pilotage des deniers publics.

Ce contexte, est aussi approprié pour qu'un débat sur les perspectives de la nouvelle gouvernance des finances publiques puisse être entrepris.

La variété des thèmes retenus au niveau des différentes tables rondes en est l'illustration et constitue une occasion d'avancer dans la réflexion sur les nouveaux enjeux.

Au Maroc, et comme vous le savez, la problématique de la bonne gouvernance de la gestion publique est depuis quelques années, au centre des préoccupations et des réformes structurantes menées par les pouvoirs publics au Maroc, avec pour principal objectif l'émergence d'une administration moderne, ouverte sur son environnement, au service du développement économique et social du pays et à l'écoute du citoyen de l'entreprise.

Telle que nous la souhaitons, la bonne gouvernance de la gestion publique devra se traduire par une forte réhabilitation des valeurs de responsabilité, d'intégrité, de citoyenneté dans le comportement des agents publics, de transparence et de reddition des comptes, pour que les objectifs recherchés puissent être réalisés et que les principes qui président à la bonne gouvernance puissent connaître une traduction effective sur le terrain.

C'est dans ce cadre, que s'inscrivent de nombreuses réformes engagées par les pouvoirs publics je citerai quelques unes qui me paraissent en relation avec vos débats dans le cadre de ce colloque :

1. Sous l'impulsion de SA MAJESTE LE ROI, le Maroc s'est engagé depuis quelques années, dans la voie de réformes visant la modernisation des structures de l'économie du pays et le renforcement de sa compétitivité pour un meilleur positionnement régional, le développement de la solidarité sociale par la valorisation des ressources humaines et la répartition équitable des fruits de la croissance notamment, en faveur des populations démunies la consolidation des bases de la bonne gouvernance et d'une gestion de proximité plus affermie, en vue d'améliorer la performance et la transparence de l'action publique ;

2. le vaste programme de réforme de l'administration publique qui vise, entre autres objectifs, à asseoir les conditions nécessaires au développement d'une administration capable de faire face aux enjeux de mutation profonde de l'environnement et de la société, de répondre aux exigences de la promotion de l'investissement et de la création d'emplois et de satisfaire aux attentes du citoyen en matière de qualité de service ;

3. la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'administration électronique avec les avancées que l'on sait, en termes de maîtrise par les administrations des technologies de l'information et de la communication, de simplification des circuits et des procédures, de qualité de service et de réduction des délais et des coûts d'intervention des services de l'Etat ;

Le résultat en est une amélioration notable de la transparence et de l'efficacité dans la gestion publique.

4. l'action de moralisation de la vie publique qui a connu une impulsion décisive avec notamment, la création de l'instance centrale de prévention de la corruption, qui contribuera j'en suis certain à réhabiliter les valeurs de l'intégrité et de l'éthique dans la gestion publique, la mise en place du Conseil de la concurrence, qui veille à asseoir les règles du jeu d'une concurrence loyale et à préserver les intérêts du consommateur , la création de l'unité de traitement des renseignements financiers, appelée à contribuer à l'assainissement des circuits de financement de l'économie nationale.

Le domaine des finances publiques n'est pas en reste, puisque le Ministère de l'économie et des finances a engagé ces dernières années, un ensemble de réformes visant la modernisation de la gestion des finances publiques et le renforcement de la transparence financière, axes considérés comme indicateurs fondamentaux dans

l'évaluation de la bonne gouvernance économique et financière du pays.

La mise en place de ces réformes a permis de réaliser des avancées importantes en matière de maîtrise des processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat, de visibilité financière et d'accessibilité à l'information financière et comptable permettant d'améliorer significativement la transparence et la bonne gouvernance des finances publiques marocaines.

En effet et de l'avis même des organismes internationaux, les réformes récentes engagées par le Maroc en matière de renforcement de la gouvernance des finances de l'Etat constituent des acquis indéniables ayant permis aux finances publiques marocaines de bénéficier d'un niveau élevé de fiabilité, de sécurité et de transparence ainsi qu'une meilleure maîtrise des évolutions budgétaires et financières.

Je me permets à ce titre de citer quelques nouveaux chantiers de réformes en relation avec l'objet de ce séminaire et qui contribuent au renforcement de la bonne gouvernance des finances publiques :

1. La refonte de la loi organique relative à la loi de finances, qui constitue une opportunité pour donner une nouvelle impulsion à la modernisation de l'Etat et au renforcement de la performance dans la gestion publique, de manière à modifier en profondeur le dispositif des finances publiques pour plus d'efficacité et une plus grande responsabilisation des gestionnaires de manière à faire évoluer le système des finances publiques d'une logique juridique et comptable vers une logique qui privilégie la culture managériale au service du développement et du bien être du citoyen

2. la réforme de la comptabilité de l'Etat, qui marquera le dépassement de la simple logique d'encaissement et de décaissement pour privilégier l'optique d'une véritable comptabilité d'exercice à forte valeur ajoutée en ce qui concerne la dimension patrimoniale et l'appréhension des opérations financières selon une logique de droits constatés ;

3. La mise en place du système de gestion intégrée de la dépense, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, en tant que système d'information budgétaire et comptable unique et commun à l'ensemble des acteurs de la dépense publique, permettant ainsi d'opérer des avancées considérables en matière d'intégration, de mutualisation et de partage des données ;

4. La réforme en profondeur du contrôle de la dépense publique et sa réorientation d'une logique de régularité juridique et formelle, vers une vision qui intègre la dimension de la responsabilisation des gestionnaires, avec comme corollaire le renforcement des contrôles a posteriori et des contrôles d'audit et d'évaluation de la performance ;

5. La réforme du dispositif réglementaire régissant la commande publique, avec comme objectif fondamental la simplification des formalités d'octroi et d'exécution des marchés publics, l'introduction de plus de transparence, d'égalité et d'équité au niveau de la sélection des candidats et la dématérialisation du processus d'achat public ;

6. La réforme de la fiscalité de l'Etat et des collectivités locales, imprimant ainsi au dispositif fiscal, plus de cohérence, d'harmonisation, d'équité et de transparence.

En somme, autant de chantiers mis en œuvre ou en cours de réalisation et qui traduisent, si besoin est une ferme volonté à consacrer et consolider les principes et les règles de bonne

gouvernance dans la gestion des finances publiques, dans le cadre d'une vision globale, intégrée, durable et toujours renouvelée.

Mesdames et Messieurs ;

Si j'ai tenu à rappeler ces réformes en relation avec la gestion publique en général et avec le domaine des finances publiques en particulier, c'est d'abord parce que j'ai l'intime conviction, qu'en dépit de ces progrès globalement satisfaisants, beaucoup d'efforts restent à déployer pour que les finances publiques soient gérées dans des conditions optimales de bonne gouvernance et conformément aux meilleures pratiques en la matière.

C'est également, parce que je crois fermement, que le domaine des finances publiques constitue une référence et une locomotive pour le secteur public, dans la mesure où l'appréciation de l'efficacité globale de l'action de l'Etat est mesurée à l'aune de la promotion des règles de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et de la régulation économique et sociale qu'elles sous endentent.

C'est enfin, la bonne gouvernance dans la gestion publique en général et dans la gestion des finances publiques en particulier, demeure un processus d'amélioration pour un système de gouvernance à chaque fois renouvelée.

Ce colloque en constitue une opportunité.

Je vous remercie.